



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2023

ISERE

38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2023-052

L'an 2023, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTE AYANT

DONNE POUVOIR :

Sophie CUTAJAR pouvoir à Nathalie GOIX.

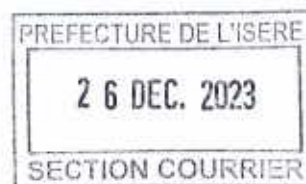
ABSENT :

Aldo CARBONARI.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 18



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13/11/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-052 : Charte Plan Climat Air Energie avec Grenoble Alpes Métropole

Yoann SALLAZ-DAMAZ, Rapporteur

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020 par Grenoble Alpes Métropole, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

- 1 Adapter le territoire au dérèglement climatique
- 2 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire
- 3 Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone
- 4 Mobiliser les acteurs locaux
- 5 Renforcer l'exemplarité des acteurs publics

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En poursuivant cette démarche, la commune de Noyarey s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions sa contribution à cette mobilisation collective.

La Charte en annexe s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions «socles», dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents
- D'autres actions volontaires propres à la commune
- Des actions en lien avec une ou des propositions issues de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat.

La Charte est issue d'un long travail de partenariat avec l'ALEC tout au long de l'année 2023, visant à identifier les actions déjà en place à Noyarey, et celles qui sont prévues à court ou moyen terme. Ce travail d'analyse et de prospective a permis de mettre à jour ainsi plus de 150 actions concrètes qui figurent dans le document en annexe.

La commune de Noyarey s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après à horizon 2026.

Il est **PROPOSE** au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la Charte d'engagement de la commune de Noyarey dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain, jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cette Charte et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord ;

APPROUVE la Charte d'engagement de la commune de Noyarey dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain, jointe en annexe ;

AUTORISE Madame le Maire à signer cette Charte et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Affiché le : 3/01/2024

Reçu en préfecture le : 26/12/2023

Exécutoire le : 3/01/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 19/12/2023

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA





PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



COMMUNE DE NOYAREY

INTRODUCTION

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions «socles», dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- 📄 Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- ✓ Autres actions volontaires
- 🌱 Action en lien avec une ou des propositions de la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat.

SOMMAIRE

- 3 Introduction
- 4 Axe 1 : S'adapter au changement climatique
- 8 Axe 2 : Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 11 Axe 3 : Valoriser les ressources du territoire
- 14 Axe 4 : Mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 17 Axe 5 : Renforcer l'exemplarité interne












**La commune
de NOYAREY**

**s'engage à mettre
en œuvre les actions
détaillées ci-après à
horizon 2026.**


AXE 1 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent






-  Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
Par exemple : faire connaître l'Observatoire de la biodiversité métropolitaine, diffuser la communication grand public autour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)...
- ✓   Poursuivre le maintien des espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...)
S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces.
Procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années, si nécessaire.
- ✓   Poursuivre l'application du plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes.
Étudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles et encourager une gestion active, maximisant la captation carbone et limitant le risque incendie.
- ✓   En lien avec l'Établissement Public Foncier Local, participer à la mise en place d'une politique foncière maintenant et préservant les espaces agricoles et naturels sur le territoire (exercice du droit de préemption...)
- ✓   Lors des évolutions du PLUi, soutenir le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.
- ✓   Obtenir la classification espace naturel sensible (ENS) local pour le bois du Gelinot, en mobilisant la politique foncière (acquisition à minima de 50% du terrain) afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique



-  Poursuivre l'identification des réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.

- ☑  Poursuivre l'adaptation et la diversification des essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique : espèces résistantes à une augmentation des températures moyennes, à des périodes de stress hydrique, économes en eau, locales, peu allergènes, à feuilles caduques pour favoriser l'ensoleillement l'hiver...
- ☑ Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages.
- ☑  En lien avec la Trame Noire, préserver la biodiversité nocturne en limitant la pollution lumineuse.
Par exemple :
 - Appliquer à l'éclairage communal les recommandations du schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) et de la charte éclairage public : températures de couleur de l'éclairage, intensité, orientation... ;
 - Mettre en oeuvre le pouvoir de police du maire quant au respect des obligations d'extinction applicables aux entreprises et commerces, et aux limitations d'implantation des enseignes lumineuses imposées par le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) ;
 - S'inscrire dans une démarche de labellisation "villes et villages étoilés" de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) ;
 - Sensibiliser les habitants via des événements ("jour de la nuit"...)
- ☑ Créer un atlas de la biodiversité communale (ABC) avec le PNR du Vercors, et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...).

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☑  Mener une campagne de plantation dans les espaces verts communaux avec le soutien de la Métropole.
-   Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- ☑  Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.
- ☑  Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : parkings, places, cours d'écoles, aires de jeux, cheminements, cimetières... Procéder à une planification opérationnelle du projet, selon les objectifs recherchés, en amont de toute mise en œuvre.
Identifier notamment les espèces les plus critiques (ICU) ou répondant à des enjeux sociaux.


Limiter l'artificialisation des sols

-   Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION


Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

■  Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.

✓  Maîtriser les risques d'îlots de chaleur, et prendre en compte le confort d'été dans les nouveaux aménagements urbains communaux et lors des rénovations.


Inciter les promoteurs privés à faire de même.

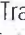
Anticiper et gérer les risques


✓  Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles...).

Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.

Par exemple : intégrer le plan canicule de la commune dans la communication du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).


🏗️  Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.

✓  Travailler avec les promoteurs privés pour une prise en compte des risques actuels et futurs dans les projets immobiliers du territoire, au-delà des exigences réglementaires.


✓  Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience. Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie.


■ Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.

Préserver et gérer la ressource en eau

■  Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de la préservation de la ressource en eau dans un contexte de réchauffement climatique, et sensibiliser aux usages économes.

🏗️  Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.


✓  Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants : désimperméabilisation, jardins de pluie, axes d'écoulement naturels, bassins secs, puits perdus...

✓  Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales, pour l'arrosage des espaces verts communaux. Travailler sur les pratiques d'arrosage : régularité, quantité, installation...

✔  Protéger des pollutions les trois aires d'alimentation de captage d'eau avec Eaux de Grenoble.

- Sensibiliser les habitants et les agriculteurs, contractualiser avec les agriculteurs présents sur ces aires... pour éviter les pollutions liées à l'utilisation de pesticides et fertilisants.
- Lors de la déclaration de chantiers en mairie par les exploitants forestiers, signaler ces chantiers à la Métropole pour une mise en place de procédures de protection liées aux pollutions dues aux hydrocarbures et au brassage de terre par les engins forestiers.


Encourager et accompagner les entreprises de la commune dans l'adaptation de leur activité au changement climatique

✔  Communiquer auprès des acteurs économiques implantés sur le territoire pour les aider à anticiper les impacts du changement climatique sur leur activité, et relayer auprès d'eux les éventuels dispositifs d'accompagnement à l'adaptation.


AXE 2 : AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

HABITAT



Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☑  Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.
- ☑ Promouvoir la plateforme web Métroénergies en encourageant les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie (flyers, annonce des ateliers d'économie d'énergie, lien du site Internet...).


Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal


-  Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
Par exemple : diffusion d'informations (via le journal communal, le site de la ville, les réseaux sociaux, l'accueil mairie...), relais des événements et animations locales (visites de sites, soirées thermographie...).
- 🔍 Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- 🔍 Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

-  Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
Par exemple : organisation de réunions publiques, communication via le journal communal, site de la ville, réseaux sociaux, distribution de flyers...
-  Contribuer à faire connaître l'Aide Solaire Thermique.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ☑  Proposer une première rencontre en mairie aux habitants souhaitant construire sur la commune, pour les inviter à rechercher des critères de performance environnementale plus ambitieux que la réglementation en vigueur, et les sensibiliser au bioclimatisme.

 Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ


Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

 Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'auto-solisme.


 Sensibiliser les habitants à l'impact des déplacements en voiture individuelle (coûts écologiques, mais aussi économiques).

Par exemple : créer des supports de communication prenant appui sur les déplacements quotidiens des habitants, et illustrant leur impact en émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, selon les modes utilisés ; communiquer au travers des associations de quartier...


 Réduire la place de la voiture en centre-ville, en agissant sur les accès (zones piétonnes, zones réservées aux mobilités douces) et le stationnement (disponibilité, durée limitée et tarification).


 Réduire la vitesse maximale autorisée sur certaines voies dans le cadre de l'initiative "Métropole apaisée".

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

 Diffuser des estimations de durée de trajets en modes actifs, sur ou depuis la commune (exemples : via le journal communal, le site de la ville, ou en ajoutant des indications directement sur les panneaux de signalisation).

Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.

 Sensibiliser à l'intérêt des modes actifs en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, mais également du fait de la pratique d'une activité physique régulière, ainsi que sur le plan économique.

 Poursuivre l'organisation d'événements de promotion des modes doux : fête du vélo, journée sans voiture... ou des stands à l'occasion d'événements locaux.


Collaborer avec la Métropole pour soutenir les projets d'aménagement de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos et trottinettes, la création de stationnements à proximité des magasins et lieux de vie, et la création d'une signalisation spécifique.

 Restreindre l'accès en voiture à certains points de la commune et faciliter les cheminements piétons et vélos.

Par exemple :


- Favoriser la mise en place de zones piétonnes, zones de rencontre, rues-écoles... en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole.

- Flécher les accès aux éventuels points touristiques de la commune ou à proximité, pour les modes actifs.

 Organiser ou soutenir, en lien avec des associations locales, des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, des ateliers de réparation de vélos ou des campagnes de marquage de vélo (bicycode), accessibles à tous.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun : communiquer sur les lignes existantes et horaires, encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires...

 Contribuer à rendre les transports en commun plus attractifs, en étudiant avec le SMMAG les usages pour optimiser la desserte.

Encourager et faciliter le covoiturage.

Par exemple :

- Communiquer sur les plateformes de mise en relation existantes.
- Organiser un speed-dating covoiturage.
- Identifier les endroits opportuns pour l'aménagement d'aires et de points de covoiturage, en partenariat avec la Métropole et le SMMAG.

 Encourager l'autopartage.

Par exemple :


- Faire connaître les services existants.
- Mettre à disposition une place de stationnement avec signalisation spécifique.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds à faibles émissions

AMENAGEMENT


Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

 Prendre en compte le critère de mobilité dans les futurs projets d'aménagement communaux. Privilégier l'implantation de ces aménagements à proximité de dessertes de transport en commun, d'itinéraires cyclables ou au coeur des centre-bourgs. Engager le dialogue avec les entreprises de commerce et de services pour les encourager à faire de même.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

 Communiquer auprès des entreprises implantées dans la commune pour leur faire connaître les dispositifs existants d'aide à la transition et faciliter leurs démarches (application du décret tertiaire, audit, bilan carbone, rénovation, changement d'équipements de chauffage, aides financières pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire moins polluant...).

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

 Initier et soutenir des projets citoyens de production d'énergies renouvelables.

AXE 3 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- ☑️ 🌱 Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts notamment via l'AMAP.
- ☑️ 🌱 Initier une concertation locale, incluant agriculteurs mais également habitants, pour limiter l'usage des pesticides d'origine chimique.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité



- 🌱 Faire connaître l'offre alimentaire locale.
Par exemple : communiquer sur les producteurs et produits (livrets, articles dans le magazine communal, cartographie, portraits de producteurs...) et sur les lieux de vente.
- ☑️ 🌱 Poursuivre la valorisation des produits locaux lors des événements festifs. Organiser des ateliers autour de la cuisine et de l'alimentation locale.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant




- 📋 🌱 Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ☑️ 🌱 Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes, en valorisant la démarche engagée grâce à des panneaux et des ateliers autour de l'agriculture de qualité, biologique et locale.
Profiter de cette démarche pour faire connaître aux élèves et à leurs parents les
- 📋 🌱 Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions avec le prestataire.
Rechercher un débouché pour les excédents.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE



Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- ☑  Mettre en place des jardins partagés nourriciers, potagers éducatifs ou ruchers collectifs, et/ou faciliter la mise en œuvre de ces initiatives par des acteurs locaux (associations, copropriétés...) en leur apportant un soutien financier ou technique (mise à disposition de terrains, notamment). Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés, et valoriser leur réalisations dans la communication communale.
- ☑  Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques et alimentaires. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public. Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter (panneaux informatifs, cartographie...)

Inciter et initier les habitants au jardinage durable


-  Encourager le jardinage et sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
Par exemple : accueillir ou organiser des formations et ateliers d'éco-jardinage.
- ☑ Poursuivre la mise à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers un partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- ☑  Poursuivre le marché aux plantes et graines. Mettre en place une grainothèque de plantes sauvages ou potagères.
-  Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

-  Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- ☑  Poursuivre l'identification des sites de compostage partagés, avec l'autorisation de la Métropole, et en prenant en charge l'approvisionnement de broyat (service de livraison ou point de dépôt), ou en aidant au fonctionnement (un brassage par mois par un employé communal, par exemple).

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

-  Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

■ Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.

Par exemple :

- Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage).
- Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de Grenoble-Alpes Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.
- Faciliter l'organisation d'animations de sensibilisation sur la commune.
- Solliciter l'intervention des Messagers du Tri de Grenoble Alpes Métropole lors des événements communaux.


■ Lutter contre les dépôts sauvages : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries, participation au groupe de travail métropolitain...

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

■  Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.

Par exemple :

- Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre.
- Communiquer sur le Défi "Rien de neuf ?" de Zero Waste France et les animations proposées localement.
- Informer sur le Fonds de réparation

✓  Poursuivre la mise à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échange, notamment boîtes à livre. Organiser ou soutenir des vide-greniers via les associations. Organiser, en partenariat avec la Métropole, des possibilités de don pour inciter au réemploi des produits dans les déchetteries.

✓  Participer à l'opération de collecte de textiles organisée par Grenoble-Alpes Métropole, et identifier les endroits stratégiques pour l'installation de points de collecte temporaires de textiles.



AXE 4 : MOBILISER LES ACTEURS ET STRUCTURER LA GOUVERNANCE INTERNE

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE


Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- ☑ Mobiliser l'ensemble des élus autour de la nécessité d'aller progressivement vers des actions de plus en plus ambitieuses et variées, compte tenu des enjeux locaux d'adaptation et de lutte contre le changement climatique.

Organiser la gouvernance interne

-  Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.
Par exemple :
 - Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir.
 - Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation.
 - Désigner un référent technique qui assurera le suivi opérationnel de la démarche et intégrer cette mission dans sa fiche de poste.
- ☑  Poursuivre l'organisation d'instances de consultation citoyenne où sont discutés les actions et projets de la commune (de type commission extra-municipale).

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
-  S'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune, en gardant une vigilance sur les impacts sur l'ensemble de la population et en priorité sur les publics vulnérables.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX


Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
Par exemple : organiser une présentation annuelle (consommations et coûts) et questionner les plages d'utilisation des locaux.

✓ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés.

Par exemple : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation des températures en fonction des activités...

✓ Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie.

✓  Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets, via notamment la mise en place d'actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire, consommation de papier...) ainsi que du tri dans ces établissements : tri des emballages et papiers, tri des déchets alimentaires par l'installation d'un composteur et/ou d'un bac marron collecté par Grenoble-Alpes Métropole.

✓  Inciter les associations utilisatrices de bâtiments communaux à réduire leurs déchets (notamment en banissant l'utilisation de la vaisselle jetable) et à respecter les consignes de tri en place.

Par exemple :

- Mettre en place des actions de sensibilisation.

- Aider à la mise en place de matériel alternatif au jetable (fourniture de vaisselle durable réutilisable, d'un lave-vaisselle...).

- Intégrer une incitation financière ou prévoir une éco-conditionnalité de l'aide accordée à une association.

✓ Sensibiliser les utilisateurs aux questions de qualité de l'air intérieur.

Par exemple : formations, affiches, ateliers de discussions, ateliers de fabrication de produits d'entretien écoresponsables, emprunt d'un Air-Kit auprès de la SPL ALEC pour réaliser des mesures...

✓ Aider les utilisateurs à privilégier une mobilité douce.

Par exemple : organisation de challenges mobilité, ateliers de découverte des alternatives à la voiture personnelle...

✓ Engager le cimetière communal dans une démarche de tri des déchets et de compostage des déchets végétaux.


MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie


■  Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques climat air énergie.


Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.

■  Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.


✓  Limiter la publicité sur la commune, pour favoriser la sobriété dans la consommation.

Organiser des événements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'événements communaux existants


✓  Profiter des événements nationaux et semaines à thèmes (Semaine du développement durable, Challenge mobilité, Jour de la nuit...) pour organiser des événements dans la commune, sensibiliser les habitants et valoriser les actions mises en oeuvre dans le cadre du Plan Climat Air Énergie.

- ☑  Encourager et aider les associations locales, organiser des ateliers pratiques sur des thématiques environnementales et de sobriété.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- ☑  Faire connaître aux écoles les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.

Mettre en place une dynamique de participation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune


- ☑  Réunir régulièrement une commission extra-municipale pour échanger sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAEM. Concrétiser les réflexions sur la création d'un conseil municipal des jeunes.

AXE 5 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ INTERNE

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

■ Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.

☑  Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation...), a minima sur les bâtiments les plus énergivores.

Par exemple :

- Organiser des campagnes de mesures des températures.
- Installer un système de pilotage et de suivi à distance.
- Suivre en « temps réel » les températures ou l'occupation (par détection de présence), via des objets connectés.
- Programmer le chauffage pièce par pièce en équipant les radiateurs de vannes motorisées.

(Recommandation CCC : agir prioritairement sur les équipements sportifs)

■ Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.

Par exemple :


- 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
- Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.

☑ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur "hors gel" pendant les vacances.

☑ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision des contrats d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant, voire intégrer aux contrats de l'intéressement et/ou des garanties de performance.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

☑ Réaliser un état des lieux des bâtiments, de leurs usages et occupation, et des perspectives d'évolution de ces usages, comme préalable à toute construction neuve de bâtiment public.

☑  Définir une stratégie de réduction des surfaces chauffées, en favorisant les mutualisations inter-services (exemple : regroupement dans les mêmes locaux), des usages complémentaires de bâtiments (exemple : bâtiments scolaires mis à disposition d'associations le soir), ou des coopérations inter-communales (exemple : un gymnase partagé).

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

■ Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements (ex : équipements sportifs, éducatifs ou culturels partagés).

- ☑ Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- ☑ Remplacer la chaudière fioul de l'église.
- ☑ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ☑ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

Rénover les bâtiments publics

- 🏗️ ☑ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- ☑ ☑ Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, notamment les écoles, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
- ☑ Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements.
- ☑ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.
Par exemple :
 - Mettre en place un processus interne de coordination pour valoriser les CEE liés aux interventions sur le patrimoine de la commune.
 - Adhérer à la Plateforme CEE de la Métropole, qui facilite la valorisation des CEE.


Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- 🏗️ ☑ Évaluer les moyens d'aération et mettre en oeuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- 🏗️ ☑ Pour les communes desservies par le réseau de chaleur urbain, raccorder au réseau tout nouvel équipement situé dans le périmètre de classement, ainsi que le patrimoine existant, à l'occasion d'un renouvellement du système de chauffage ou d'une rénovation.
- ☑ ☑ Privilégier l'installation de chaufferies bois lorsqu'aucun raccordement n'est possible, en adéquation avec le schéma directeur énergie, et en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.
- ☑ ☑ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.

  Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Lorsque cela est possible, mutualiser les véhicules pour un usage inter-services (fonctionnement en pool) et/ou des coopérations intercommunales, en veillant à la simplicité d'utilisation des plannings de réservation.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

 Pour les communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds, se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE aux échéances prévues.


Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.

Par exemple :

- Veiller à la simplicité de son usage par le personnel : plannings de réservation faciles d'utilisation, vélos confortables, entretenus régulièrement, et assortis d'un équipement adéquat (protections, cape de pluie, éclairage, sacoches, antivol), en autorisant un remisage à domicile...
- Choisir le type de vélos en fonction des usages et besoins : vélos électriques pour les longs trajets, vélos cargo si besoin de transport de petit matériel, vélos confortables pour des déplacements fréquents ou de moyenne distance, vélos reconditionnés pour des déplacements courts ou peu fréquents...


Tenir compte des pics de consommation électrique dans la programmation de la recharge des véhicules sur les bornes et stations communales, afin de ne pas créer d'appels de puissance sur ces plages horaires.

Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers

 Dans un souci d'optimisation des véhicules, mais aussi d'amélioration de la qualité de service, proposer une mise à disposition des véhicules communaux aux structures locales (associations...).

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble Alpes Métropole.
-  Suivre les consommations de l'éclairage public.

■ Avec l'appui de la fiche "état des lieux de l'éclairage public communal" produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.

☑ Mettre en place une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).

☑ Renouveler les points lumineux :
- Etablir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.

- A minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.

☑ Étendre ce travail aux décorations de Noël.

☑ Sensibiliser et mobiliser les acteurs privés gérant des installations d'éclairage extérieur pour qu'ils participent à la démarche de sobriété, a minima en respectant les exigences réglementaires existantes.

Faire respecter les obligations d'extinction des enseignes publicitaires

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

☑ Bannir les pesticides des terrains de sport et cimetières, et supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires.

☑ Poursuivre l'entretien et le développement des espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique (cf. actions n° 1.1 à 1.3). Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre. Développer une gestion différenciée des espaces verts (cf. sous-action n°1.2.2) et broyer les déchets verts sur place.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux



☑ Introduire des produits ménagers "écologiques" et le décapage mécanique, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants. Exemple : utilisation de vinaigre blanc, de savon noir, bicarbonate de soude....

Impliquer les agents dans l'adaptation des procédures de nettoyage, les former à l'usage des nouveaux produits, et acheter ces produits en gros conditionnements pour limiter les emballages tout en réduisant les coûts.



Intégrer des clauses dans le cahier des charges si le nettoyage est réalisé par un prestataire.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE



Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ☑  Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).
- ☑  Dans la mise en oeuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (exemple : entretien des espaces verts, voiries, cantines scolaires...). Aller plus loin en intégrant un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

-  Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.
Par exemple : mettre à leur disposition des vélos et/ou vélos à assistance électrique de service, des tickets de transports en commun, une carte d'utilisation d'un service d'autopartage... et afficher un plan des pistes cyclables, et un plan des transports en commun de l'agglomération.
- ☑  Étendre ces réflexions aux déplacements domicile travail.
Par exemple :
 - Encourager le covoiturage en faisant connaître les outils de mise en relation.
 - Valoriser les modes doux via un forfait mobilité durable.
 - Inciter à l'utilisation des transports en commun en adaptant les horaires de travail.
 - Autoriser le remisage à domicile des vélos de service.
 - Aller au-delà des obligations règlementaires en matière de prise en charge d'une partie du coût des abonnements.
 - Encourager la marche et valoriser ses bienfaits sur la santé.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

-  Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- ☑  Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.
Par exemple :
 - Supprimer le plastique à usage unique : proposer une alternative avec des éco-go-belets, gourdes, carafes, installation d'un lave-vaisselle ou lave-verres...
 - Réduire la consommation de papier : réglage automatique des copieurs, brouillon, recto-verso, quotas d'impression, dématérialisation des procédures...
 - Promouvoir des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des événements organisés sur le territoire communal.

■  Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.

Par exemple :

- Installer des poubelles de tri dans tous les locaux, sensibiliser, former les agents et les partenaires usagers des bâtiments publics (associations, enseignants...), etc.
- Impliquer les agents d'entretien dans l'adaptation des procédures pour vider les poubelles, les équiper de chariots bi-flux et modifier leur fiche de poste. Intégrer des clauses dans le cahier des charges si prestation de nettoyage.
- Renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri "spécialisé" (piles, ampoules, cartouches...).

Instaurer une politique d'achats publics responsables

■  Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.


Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...

Faire de toute manifestation communale un événement éco-responsable


■  Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque événement organisé sur le territoire communal.

Comprenant par exemple :


- S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
- Utiliser des verres / carafes réutilisables et consignés et des poubelles de tri.
- Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.

■  Contribuer à faire connaître le Pack éco-événement.

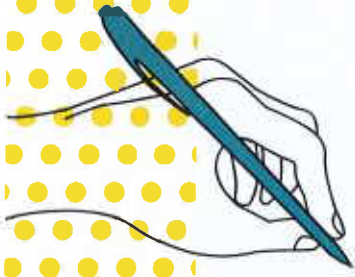
Utiliser le dispositif Pack éco-événement, proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau, et faire connaître ce dispositif aux associations locales.

-  S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les événements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-événement, et le prêter gratuitement pour tous les événements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

Mettre en place un usage responsable du numérique

-  Allonger la durée de vie des équipements informatiques et téléphones, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer.

Identifier un référent pour cette mission et l'intégrer à sa fiche de poste ou lancer un marché de prestation pour cela.



**Madame le Maire
de la commune
de Noyarey**

Nelly JANIN QUERCIA

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

